

DEMANDE D'AUTORISATION d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné (e), Madame Patricia GUÉROULT, présidente du Comité des fêtes
17 avenue Jacques Prévert Bretteville l'Orgueilleuse 14740 THUE ET MUE

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons

de 3ème catégorie à Salle des fêtes de Putot en Bessin

à l'occasion d'un concours de belote

du vendredi 5 décembre 2025 à 19 heures
au vendredi 5 décembre 2025 à 5 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

9 février 2026

signature



ARRÊTÉ DU MAIRE DÉLÉGUÉ N°2026-03

Je soussigné, François TOUYON, Maire délégué de Putot en Bessin,

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la Santé Publique

Arrête :

Madame Patricia GUÉROULT, présidente du Comité des fêtes

est autorisé (e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
à Salle des fêtes de Putot en Bessin

du vendredi 5 décembre 2025 à 19 heures
au vendredi 5 décembre 2025 à 5 heures
à l'occasion d'un concours de belote

à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Putot en Bessin

Le maire délégué, François TOUYON

signature



9 février 2026

